

Bulletin communal

ALTENHEIM

Janvier 2018 - N° 35



Dans ce numéro :

Editorial :	2
Extraits des comptes rendus :	3-4-5
Les Grands Anniversaires 2017 :	6
Eglise :	7-8
Infos Utiles :	9
Ferme MARXER :	10
Mut' Archi - bâti traditionnel:	11
SMICTOM :	12-13
Ramoneur :	14
"Ma génération" Antoine GENTNER :	15
SIVOS :	16
Théâtre Altnerband :	17
Fête de Noël des enfants et des aînés :	18-19
Etat Civil et Agenda:	20

Mairie d'Altenheim: 15 rue Principale - 67490 ALTENHEIM

☎ : 03 88 70 21 10

✉ : mairie.altenheim@orange.fr



Editorial

Chers habitants d'ALTENHEIM,

Nous voilà déjà en janvier 2018, j'espère que les fêtes de fin d'année vous ont comblés de joie.

Les projets de 2018 concerneront essentiellement nos travaux de mise en accessibilité et le passage à l'éclairage LED des candélabres de notre commune.

Une économie de presque 50% de la facture d'électricité concernant l'éclairage public est attendue. Ce remplacement a évidemment un coût élevé, mais grâce à l'aide du « Pays de Saverne Plaine et Plateau » par l'intermédiaire de la valorisation des certificats d'économies d'énergie, il sera fortement atténué puisque 70% de la somme dépensée nous seront reversés.

Comme vous le savez, l'église a été en travaux une bonne partie de l'année, à la fois à cause des travaux d'accessibilité qui se poursuivent, mais également à cause de la mэрule, ce champignon qui a commencé à ronger les parquets. Je tiens à remercier les membres du Conseil de Fabrique de l'église ainsi que tous les bénévoles qui ont œuvré à ces travaux et qui ont permis de faire baisser significativement leurs coûts. Un article détaillé est à lire dans notre bulletin pages 7,8 et 9.



Le recensement de la population aura également lieu en ce début d'année 2018, Mme MATKOVIC sera notre agent recenseur et viendra vous rencontrer à domicile afin de compléter avec vous les formulaires. Je compte sur vous pour lui réserver un accueil chaleureux.

Nous remercions également Mme MATKOVIC et Mr PFLEGER pour le don de leur sapin : il a permis d'égayer un peu plus le carrefour devant l'église.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous, une très bonne année 2018, et que surtout vous gardiez la santé.

Le maire,
Mickaël VOLLMAR

Extraits des comptes rendus

Séance du 7 juillet 2017 :

Concernant les travaux de remplacement des bordures, Monsieur le Maire, dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par délibération du 9 avril 2014, informe de la passation de l'avenant avec l'entreprise WICKER dont le montant s'élève à 7 200,00 € HT.

Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites (église) : dans le cadre de la délégation attribuée au Maire en date du 9 avril 2014, article L 2122-22, Monsieur le Maire informe de la passation des marchés de travaux, pour les lots suivants : Lot VRD attribué à l'entreprise WICKER de SCHAFFOUSE SUR ZORN (67270) pour un montant HT de 27 750 €. Lot serrurerie attribué à l'entreprise GENG de WASSELONNE (67310) pour un montant HT de 13 611 €. Lot signalisation marquage à l'entreprise ARECO de MUNDOLSHEIM (67450) pour un montant HT de 2 639,00 €. Lot menuiserie à l'entreprise DIEBOLT de DETTWILLER (67490) pour un montant HT de 1 568,00 €.

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le cadre des aides dont peuvent bénéficier les communes pour les dépenses répondant au dispositif des CEE (Certificat d'Economie d'Energie) et plus particulièrement pour la pose et la fourniture des horloges astronomiques, il les informe de la passation des travaux avec l'entreprise EST RESEAUX de PHALSBOURG (57370) pour un montant HT de 2 133,00 €. La valorisation de cette action via les CEE permet d'obtenir un taux d'aide de 70 % sur cette dépense.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable (SDEA).

Séance du 11 août 2017 :

Concernant la compétence obligatoire GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » et après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a décidé par sept voix pour et deux abstentions d'approuver les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a approuvé par sept voix pour et deux abstentions, la convention entre le Pays de Saverne Plaine et Plateau et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ainsi que le projet de rénovation de l'éclairage public par le remplacement des luminaires actuels en luminaires LED et le remplacement des horloges astronomiques commandant l'éclairage public.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a également approuvé à sept voix pour et deux abstentions, le devis de l'entreprise EST RESEAU pour un montant HT de 26 815,00 € afin de remplacer les luminaires actuels d'éclairage public par des luminaires LED.

Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites (église), dans le cadre de la délégation attribuée au Maire en date du 9 avril 2014, article L 2122-22, Monsieur le Maire informe de la passation des marchés de travaux, pour le lot suivant : Lot électricité attribué à l'entreprise MARSEGLIA de ROHR (67270) pour un montant HT de 5 626,50 €.

Séance du 13 octobre 2017 :

Concernant la modification des statuts de la communauté de communes du pays de Saverne, le Maire rappelle la démarche de fusion, qui avait abouti à la création de la Communauté de Communes du Pays de Saverne-Marmoutier-Sommerau en vertu de la loi NOTRe. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par cinq voix contre et cinq abstentions, décide de :

- a) Désapprouver les statuts annexés à la présente délibération,
- b) De ne pas autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- c) De ne pas accepter que les nouveaux statuts n'incluent plus, par rapport aux statuts agrégés annexés à l'arrêté de fusion les compétences suivantes :
 - Le scolaire
 - l'organisation d'un secrétariat intercommunal (celui-ci sera géré, hors compétences, sous forme d'un service commun).
 - La voirie
 - La gestion des bibliothèques,
 - La gestion de la forge.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : le Maire a soumis à l'assemblée le rapport de la CLECT qui a travaillé, à l'occasion de plusieurs réunions, sur le transfert de charges, rapport dont le Conseil de Communauté a pris connaissance lors de la séance communautaire du 21 septembre dernier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé par dix voix contre de désapprouver le rapport de la CLECT et le montant de l'attribution de compensation calculé pour la Commune et de ne pas autoriser le Maire à signer toutes les pièces qui seraient nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La convention de déneigement a été reconduite entre monsieur MARXER Christophe et la mairie d'Altenheim pour la saison hivernale 2017/2018. Cette convention a pour objet la réalisation de travaux de déneigement sur les voies communales ainsi qu'aux abords des bâtiments communaux.

Projet de marquages de places de Stationnement dans la rue Principale : après la présentation de Mr le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé par une voix pour, six voix contre et trois abstentions de ne pas procéder à la réalisation du marquage de places de stationnement dans la rue Principale.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Suite au départ de Mme RINGENWALD de notre commune, la commission communale d'action sociale a décidé de remplacer le membre sortant. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé d'approuver ce remplacement par Madame Zlata MATKOVIC, à partir du 13 octobre 2017.

Séance du 14 décembre 2017 :

Vu la délibération du SIVOS « Autour du Sternenberg » en date du 08/11/2017 acceptant le retrait de la commune de Kleingoeft, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par une abstention et 8 voix pour a décidé d'approuver le retrait de la commune de Kleingoeft et de modifier les statuts du SIVOS en conséquence.

Monsieur le Maire a présenté aux conseillers le courrier de Mr GENTNER concernant sa demande de révision allégée du PLU afin de pouvoir installer des bureaux et développer son activité professionnelle. Cette modification permettrait également de pérenniser deux emplois dans notre commune et d'en créer un ou deux dans un second temps.

La révision allégée tiendra en deux points :

-Le rajout de la parcelle n°71 de la section 13 à la zone UB (parcelle d'une contenance de 1029m²)

-La modification de la réglementation de la zone UB en retirant la notion de 500m² maximum pour le SHON des activités commerciales.

Le coût de cette révision à la charge de la commune serait de 4000 à 5000€.

Après en avoir délibéré, Mr GENTNER étant sorti de séance, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'engager la révision allégée du PLU.

Travaux à l'intérieur de l'église, Vu la délibération n°063/2017 concernant les travaux supplémentaires d'un montant de 6 500 € HT pour le remplacement de la porte de l'édifice, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 2 voix contre, 3 voix pour et 5 abstentions, a décidé de réduire de 1 000 €, le montant HT du remboursement, que doit la Fabrique de l'Eglise à la commune.

Vu la demande du conseil de fabrique de l'église en date du 13 septembre 2017, concernant la mise à disposition d'un placard pour y stocker leurs archives et également d'une salle de réunion, le conseil municipal a adopté à l'unanimité la proposition de leur attribuer le placard n°8 en mairie et d'autoriser le conseil de fabrique de l'église à utiliser la salle du conseil de la mairie lors de leurs réunions trimestrielles et à chaque

fois qu'ils en auront besoin et qu'elle sera disponible.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique d'un mois, soit : du mardi 19 décembre 2017 jusqu'au mardi 23 janvier 2018 incluse, est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la société Sablière de Steinbourg en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin une autorisation d'exploitation et d'extension de la carrière sise à Steinbourg pour une demande de 25 ans. Le Conseil Municipal après délibération émet, par une abstention et 9 voix pour, un avis favorable à cette demande.

Rémunération de l'agent recenseur : le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité a décidé de verser une rémunération de 450 € brut à Mme Zlata MATKOVIC nommée agent recenseur pour la période du 18 janvier au 17 février 2018.

Les Grands Anniversaires en 2017

Anniversaire avec passage du Maire et des Adjointes à partir de 75 ans (facultatif) :



**Marie-Cécile GSTALTER,
4 octobre 2017, 90 ans.**

Des Péripéties à l'église

Malgré les aléas du temps et des évènements, notre église se relève toujours de ses embûches...

Déjà en 1997, au moment de Noël, une catastrophe aurait pu la détruire complètement.

En effet, le feu avait pris dans une guirlande électrique, pourtant aux Normes Européennes, et s'était propagé dans le foin de la crèche, le papier Rocher, les sapins, etc.... Aucun personnage de la crèche n'avait été endommagé et le feu s'était éteint tout seul..... Laissant tout de même derrière lui son lot de noirceur et de dégâts. Les journaux l'avait alors nommée « la crèche miraculeuse » et c'était vrai ! L'église aurait pu être entièrement détruite. Le Maître des lieux a permis qu'après un minutieux nettoyage, un bon ravalement intérieur réalisé par les paroissiens, plafond et orgue compris, le culte put reprendre dans de bonnes conditions grâce à la prédication des curés Florent FRITZ et Jean CHOROSZY.



Deux années seulement plus tard, la paisible paroisse fut à nouveau secouée, et cette fois-ci, au beau milieu de la messe. En ce dimanche 26 décembre 1999, à quelques jours du nouveau millénaire, jour de la St Etienne de surcroit, le vent soufflait déjà fort depuis le matin. Mais vers 10h30, alors que les fidèles étaient au plus profond de leur recueillement, une véritable tornade fit voltiger les tuiles du toit refait à neuf en 1988 comme des feuilles de papier. Personne n'a demandé son reste et dès la sortie de l'office, chacun a rejoint sa maison, heureusement sans blessure... Mais le toit de l'édifice s'est trouvé dépouillé de sa protection et la porte de l'église avait aussi bien

souffert. Heureusement, la pluie et le vent se sont calmés assez rapidement. C'est main dans la main que la Municipalité et le Conseil de Fabrique avaient alors pris le taureau par les cornes pour ramener au plus vite, le lendemain dès l'aube, deux palettes de tuiles au pied de l'édifice. Le chantier pouvait alors commencer, les paroissiens se sont à nouveau serrés les coudes pour réfectionner de la meilleure façon et dans les meilleurs délais, le couvre-chef de la maison de Dieu.

Vingt ans plus tard :

Vingt ans plus tard, au printemps 2017, un autre fléau s'abat de nouveau sur le bâtiment et rien ni personne ne pouvait le prévoir. Un champignon également appelé « lèpre des maisons » ou « cancer du bâtiment » a élu domicile sous le plancher de l'église du village. Nous ne sommes pas les seuls en alsace, mais également dans le reste de la France, à être victime de ce champignon dévastateur : Le quartier classé à Colmar, la crypte de la cathédrale de Strasbourg... la mérule pleureuse est l'ennemi du bois œuvré et de tous les matériaux contenant de la cellulose : Elle se développe de manière impressionnante (jusqu'à 2 cm par jour) et peut atteindre 8 mètres. A la recherche de l'eau, la mérule se multiplie et déploie ses ramifications, jusqu'à l'effondrement de la structure ; C'est bien pour cela qu'il a fallu agir vite et bien : dès le diagnostic confirmé, M. Bernard VOLLMAR, président du Conseil de Fabrique, a réalisé une « tente » de protection en bâches plastiques afin de pouvoir réaliser de gros travaux sans nuire au reste de l'édifice fraîchement restauré. Il a rassemblé ses troupes dans les meilleurs délais afin d'arracher et brûler le plancher attaqué, loué 2 marteaux piqueurs pour excaver les 50 tonnes de gravats nécessaires à l'élimination totale de la moindre ramification qui n'avait pas encore atteint les murs, ouf ! Toutes les allées ont également été arrachées jusqu'au raz des marches de l'autel en marbre car, sous la dalle, une bâche en polyane, dont est



friande la mérule, posée dans les années 90 pour parfaire l'isolation, assurait l'expansion du champignon... Tout ceci a suscité bien des coulées de sueurs chez nos courageux bénévoles que nous ne remercierons jamais assez ! Mais ensuite, tout était à reconstruire ! Remobiliser les forces vives, préparer un

dallage (concassé et treillis soudé), étaler 15m³ de béton et 150m² d'isolant, afin de permettre au professionnel du carrelage de réaliser le nouveau sol que vous avez pu admirer lors de la réouverture de l'église le 17 décembre dernier.

Nous remercions infiniment les bénévoles du village et de la communauté de paroisses qui se sont mis au service de leurs frères pour sauver cet élément majeur de notre patrimoine local de la destruction. Nous remercions infiniment chacun de vous, habitant d'Altenheim, qui avez ouvert généreusement votre porte à M. le curé, Tim DIETENBECK, afin de participer à hauteur de vos possibilités au paiement de la facture s'élevant à : 24 811€ (le montant total de votre aide étant de 12 010€, soit quasiment la moitié...).

Rédacteur : Fabrique de l'église d'Altenheim

Infos utiles

Abbé Tim : 03.88.91.41.48

Dépannage électricité : 03.88.18.74.00

Gendarmerie : 17

Service des eaux : 03.88.19.97.09

Samu : 15

Pompier : 18

Transport à la demande (Comette) :

03.88.71.78.82

Centre antipoison : 03.88.37.37.37

La Ruche : 03.88.70.28.77

Permanences de la mairie :

le lundi de 17 heures à 19 heures

Mairie : 03.88.70.21.10

le jeudi de 15 heures à 17 heures

Salle polyvalente : 03.88.70.24.22

Maire : 06.84.24.42.82

1^{er} adjoint (Jean-Claude HEITZ) : 06.83.37.80.24

2^{ème} adjoint (Daniel KNOBLOCH) : 06.86.88.18.30

3^{ème} adjointe (Murielle WICKER) : 06.82.87.22.25

Ferme MARXER

Après plus de trente-cinq ans sans épicerie, voilà que dans notre petite commune un nouveau point de vente a fait son apparition. Ce magasin se situe à la ferme MARXER qui vous propose des fruits, des légumes, des épices, du miel, de la farine, des saucissons, du pissenlit en saison et différents autres produits.



La ferme MARXER se fera un grand plaisir de vous y accueillir.

Pour faciliter votre accueil des horaires d'ouverture ont été aménagés.

Ferme Marxer
Christophe

Horaires d'ouverture

Lundi :	fermé
Mardi :	9 h 00 - 12 h 00
Mercredi :	16 h 00 - 19 h 00
Jeudi :	16 h 00 - 19 h 00
Vendredi :	9 h 30 - 19 h 00
Samedi :	9 h 00 - 13 h 00

En saisons de Pissenlit et Asperges
ouvert tout les jours

Rédacteur : Christophe MARXER

Mut'Archi - bâti traditionnel

DES TRAVAUX DE RENOVATION EN PERSPECTIVE ?



La communauté de commune du Pays de Saverne et le Parc naturel régional des Vosges du Nord vous donnent accès à des **conseils architecturaux gratuits** pour tous projets ou travaux qui concernent les bâtiments construits avant 1948 * :

- *Etat des lieux*
- *travaux de réhabilitation*
- *aménagement des combles et des granges*
- *extensions*
- *amélioration énergétique*
- *aides financières (dossier de demande de subvention de la communauté de communes, immeubles construits avant 1900)*

Nos architectes conseils vous aident à avancer dans votre projet

Contact : Anne RIWER - chargée de mission patrimoine bâti - Tel : 06 28 10 32 88 -

Email : a.riwer@parc-vosges-nord.fr



En complément de ses conseils : retrouvez l'ensemble des informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » : <http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/>

* Pour les bâtiments construits après 1948, contactez le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 67).



Politique de valorisation du patrimoine bâti, menée par votre Communauté de Communes, avec le soutien technique du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le soutien financier de la Région Grand-Est et du Département du Bas-Rhin.

Les erreurs de tri dans les bacs jaunes explosent en 2017 !

Après une baisse entre 2012 et 2015, l'année 2016 a vu une recrudescence des erreurs de tri qui se confirme en 2017 : sur le premier semestre, ces erreurs sont estimées à plus de 20% ! Cela fait du Smictom le plus mauvais trieur du secteur du SMITOM de Haguenau-Saverne. Nos voisins de la communauté de communes du pays de la Zorn (Hochfelden) sont eux passés de 12 % à 8 % sur ces 3 dernières années. Avec l'implication de tous, nous pouvons nous aussi atteindre ces résultats !

Les principales raisons de cette hausse

- Des erreurs de bons trieurs qui veulent bien faire : les imbriqués ! Il est important de ne pas imbriquer les déchets les uns dans les autres, car les différents matériaux ne peuvent alors plus être triés sur la chaîne de tri.
- Des consignes de tri mal comprises : nous constatons des erreurs sur les déchets en plastique. Les seuls déchets en plastique qu'on peut mettre dans le bac jaune sont les bouteilles et flacons en plastique. Et très important, ils doivent être vides.
Sont interdits : tous les pots et barquettes, tous les films et sacs plastiques, les bouteilles et emballages contenant encore des liquides.
- Les mouchoirs et l'essuie-tout, qui vont dans le bac orange.
- Le textile n'est pas accepté dans le bac jaune. Pour le recycler, des conteneurs spécifiques ont été disposés dans chaque commune.
- De la triche pour échapper à la redevance des ordures ménagères ! Et il s'agit souvent de déchets lourds qui aggravent nos mauvais résultats : des gravats, des poubelles de salle de bain, des couches, des sacs d'ordures ménagères, des chaussures...



Un doute sur le tri ? N'hésitez pas à contacter le Smictom au 03 88 02 21 80.

Des coûts financiers énormes !

Les erreurs de tri ont coûté au Smictom 122 000 € en 2015 et 136 000 € en 2016. Cela pourrait passer à 177 000 € si la quantité d'erreurs restait à ce niveau en 2017.

Ces déchets partent en refus lors du tri en centre de tri. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, puis triés, puis renvoyés à l'incinération, soit un transport et un traitement de plus.

Le respect des agents de tri

Ces déchets sont triés, en partie à la main, chez ALTEM. Imaginez les équipes qui trouvent des restes de pizza ou des déchets de salle de bain au milieu des flacons plastique ou des papiers. Le verre est également redouté car il casse et devient blessant.

De belles performances globales

Nos performances sont par ailleurs excellentes, comme le montre le tableau ci-après. En réduisant les erreurs de tri, nous serons véritablement un territoire exemplaire, or c'est l'objectif que nous poursuivons avec notre labellisation Territoire zéro déchet zéro gaspillage.

kg/hab/an	Smictom (2016)	Bas-Rhin (2015)	France (2013)
Ordures ménagères résiduelles	111	207	269
Collecte sélective (porte-à-porte)	70	57	47
Verre (apport volontaire)	43	34	29
Déchèteries hors gravats	166	153	144

Les solutions mises en place par le Smictom

Le Smictom a recruté 2 nouvelles ambassadrices du tri, ce qui porte à 4 le nombre d'ambassadeurs présents au quotidien sur le terrain. Ils portent des gilets jaunes avec un logo vert. Des ambassadeurs du tri du SMITOM peuvent se joindre à eux, ils portent également un gilet jaune avec le logo du SMITOM. Les ambassadeurs ont pour mission de sensibiliser les habitants en porte-à-porte. Ils sont là pour répondre à vos questions sur le tri, le compostage ou la prévention des déchets en général. Merci de leur réserver un bon accueil.



Ils vérifient par ailleurs, de façon aléatoire, les bacs jaunes présentés à la collecte. Lorsque l'erreur de tri ne concerne qu'1 ou 2 déchets, ces déchets sont accrochés à la poignée pour vous informer qu'ils ne vont pas dans le tri. En cas d'erreur de tri plus importante, le couvercle du bac est scotché et le bac n'est pas collecté. Dans les deux cas, un tract vous informe du contrôle qui a eu lieu. Des explications complémentaires pourront vous être données au téléphone. Des ambassadeurs du tri pourront également se déplacer chez vous pour vous

conseiller.

Les ripeurs d'éco.Déchets, qui assurent la collecte des bacs pour le Smictom, ont également pour consigne de ne pas collecter les bacs mal triés.





Destinataire : Madame ou Monsieur le Maire

Schiltigheim le 6 novembre 2017

Madame ou Monsieur le Maire,

L'activité de ramonage touche particulièrement à la sécurité des personnes et des biens. Les entreprises de ramonage assurent depuis des décennies un service de proximité permettant de garantir la sécurité des clients mais aussi de vos citoyens.

Or, il n'est pas de sécurité sans qualification.

Notre Corporation a toujours été vigilante sur ce point, et il est important de rappeler que le nombre de sinistres incendie ou liés au monoxyde de carbone est inférieur en Alsace à la moyenne nationale, même s'il faut observer une augmentation de ces sinistres au cours des derniers mois. Ces constats doivent inciter tous les partenaires concernés à une vigilance accrue.

Nous rappelons que le ramonage est obligatoire au moins 1 fois par an pour les combustibles gazeux et 2 fois par an pour les combustibles solides et liquides, quelque soit la quantité utilisée.

Nous vous transmettons ci-joint la liste des entreprises de notre Corporation, ayant les qualités requises pour exercer l'ensemble des prestations liées au ramonage.

Ces entreprises mettent à disposition pour l'ensemble de leur personnel des cartes professionnelles justifiant de leur appartenance à la société membre de la corporation.

Nous vous laissons le soin de porter cette liste à vos administrés par tout moyen que vous jugerez opportun : bulletin municipal, tracts et affiches, panneaux d'affichage électronique, site Internet.

Nous restons à votre disposition pour toute information, et vous prie d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Bruno ZIMMERMANN
Président

CORPORATION DES MAITRES-RAMONEURS DU BAS-RHIN
Espace Européen de l'Entreprise – 2 allée d'Oslo – 67300 SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 26 16 17 – Fax 03 88 26 00 45 – uca67@wanadoo.fr

Nom	Prénom	Société	Adresse	CP	Ville	Tél
ALLMENDINGER	ROBERT	STE J.& R. ALLMENDINGER SARL	23 RUE DE LIEPVRE	67100	STRASBOURG	03.88.34.08.14
ANTONI	ALAIN	RAMONAGE GROSS SAS	10 RUE OTTMANN	67100	STRASBOURG	03.88.39.64.42
BITZ	JEAN CLAUDE	RAMONAGE GIEDENGER SARL	31 RUE DES TILLEULS	67470	MOTHERN	03.88.94.39.54
BOISSIER	CHRISTIANE	STE RAMONAGE BOISSIER	6A RUE DE LA CONCORDE	67110	NIEDERBRONN LES BAINS	03.88.09.08.26
ENGEL	MARCEL	RAMONAGE ENGEL MARCEL ET FILS	40 ROUTE DE SELESTAT	67600	MUSSIG	03.88.85.31.13
FISCHER	CHRISTOPHE	RAMONAGE SARL FISCHER	14 ROUTE D'OBERMODERN	67330	BOUXWILLER	03.88.70.76.74
FISCHER	CHRISTOPHE	RAMONAGE ALSACE NORD SARL	14 ROUTE D'OBERMODERN	67330	BOUXWILLER	03.88.91.66.72
IGERSHEIM	MARC	RAMONAGE DU PIEMONT	19 RUE DES PRES	67140	BARR	03 88 58 16 20
JOESSEL	CHRISTIAN	CHRIS RAMONAGE	1 RUE DE LA FORET	67130	MUHLBACH/BRUCHE	03.69.73.18.32
KOEST	ANDRE	ENTREPRISE DE RAMONAGE	7 RUE SAINTE MONTEE	67260	SARRE-UNION	03.88.00.10.58
MEYER	AUDREY	SOCIETE ALSACIENNE DE RAMONAGE	70 GRAND RUE	67110	GUNDERSHOFFEN	03.88.54.38.73
PAULEN	J.MARC	ETS BRANDL ET KNIPPER	114 RUE BOECKLIN	67000	STRASBOURG	03.88.31.12.73
PUDELKO	ERIC	RAMONAGE DE L'ILL SARL	8 RUE DE LIMERSHEIM	67150	ERSTEIN	03 88 98 27 60
ROLLHAUS	PATRICK	EURL ROLLHAUS	13 RUE DE L'ABATTOIR	67300	SCHILTIGHEIM	03.88.33.16.68
SONNTAG	MARC	SONNTAG ALFRED ET FILS SARL	25 RUE DE ROHRWILLER	67240	BISCHWILLER	03.88.63.11.15
ZIMMERMANN DORN MARTIN	BRUNO OLIVIER MICHEL	HERISSON 67	8B RUE ICARE	67960	ENTZHEIM	03 88 35 65 44

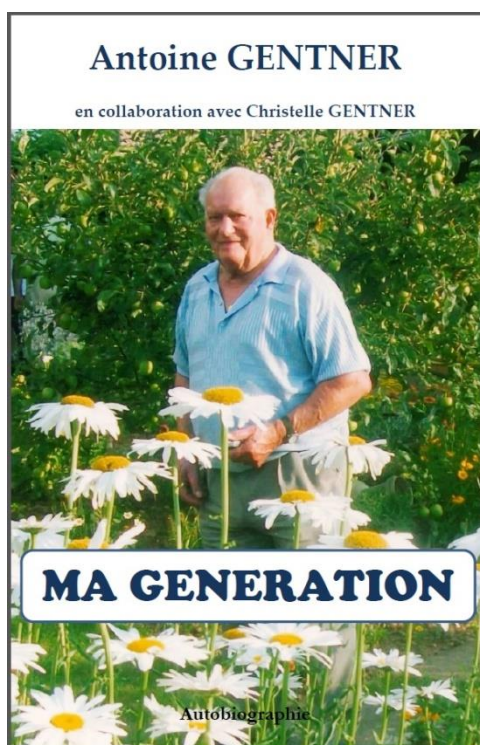
Ma génération

Antoine GENTNER

Août 1943 Bataille du Dniepr.

"Aujourd'hui, nous sommes de corvée de ravitaillement. Comme nous en avons reçu la consigne, nous quittons notre abri au petit matin. Nous parcourons une centaine de mètres à découvert quand soudainement les Russes commencent à bombarder notre position. Il faut faire demi-tour ; le café attendra ! J'entends soudain des sifflements : tchi, tchi ... et je réalise que l'on nous tire dessus.

- « À terre ! Baisse la tête ou tu vas prendre une balle ! me crie mon binôme. »



Nous avons plongé dans le premier trou d'obus à notre portée. C'était mon baptême du feu et depuis cet instant, j'ai su que si une balle, devait m'atteindre, je n'en réchapperais pas. C'est une leçon que l'on n'oublie pas et chaque jour sur le front, j'y repenserai.

La canonnade stoppe et nous parvenons à nous glisser hors de notre trou. Nous parcourons un kilomètre vers l'arrière pour trouver de quoi manger. Nous arrivons aux abords d'un village où un point de ravitaillement a été installé. Nous avons reçu la consigne de ramener une journée de nourriture pour nous et pour nos camarades postés en première ligne. En arrivant à la cantine, nous apercevons un alignement de cadavres. Ce sont les corps des soldats et des civils qui ont été tués la veille. Les dépouilles ont été rassemblées en un même endroit. Les villageois vont devoir enterrer les morts. "

Extrait du livre « Ma génération »

C'est en janvier 2003 que Christelle GENTNER a commencé l'écriture du livre grâce aux récits de son grand-père Antoine GENTNER.

En 2016 elle sollicite l'aide de Jean-Louis MILCENT biographe qui a réécrit et mis en forme le texte initial.

Le résultat est à la hauteur des attentes et retrace l'histoire de son grand-père, un homme ordinaire, témoin et acteur d'événements extraordinaires.

Aujourd'hui âgé de 94 ans et dernier représentant de sa génération, Antoine GENTNER porte à lui seul la mémoire d'Altenheim, son village natal, et le souvenir de ses amis, voisins et condisciples disparus trop tôt.

Un exemplaire du livre est disponible à la Mairie en prêt pour tous ceux qui souhaitent découvrir l'autobiographie de notre doyen.

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR

INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2018/2019

Votre commune fait partie du SIVOS « AROUND DU STERNENBERG ».

Vous pouvez donc inscrire votre enfant en Petite Section monolingue ou bilingue aux dates suivantes :

- LUNDI 19 FÉVRIER 2018 DE 14H À 17H00
- MARDI 20 FÉVRIER 2018 DE 14H À 17H00
- MERCREDI 21 FÉVRIER 2018 DE 9H À 12H
- SUR RENDEZ-VOUS EN CONTACTANT MADAME FAVEZ AU 03.88.91.43.31



Les inscriptions se dérouleront au : **SIVOS « AROUND DU STERNENBERG »**
6 Rue de Dettwiller
67490 ALTENHEIM
☎ 03.88.70.14.52

Si vous hésitez encore entre monolingue et bilingue, une réunion d'information, pour les parents des futurs Petites Sections, sera organisée le :



LUNDI 29 JANVIER 2018

A 19 H 30

À LA SALLE POLYVALENTE DE LUPSTEIN

D'Altner Band saison 2018 :

La troupe d'Altnerband va vous présenter cette année :

Erwe isch Menschli !

Adaptation de Michel BOCK.

Résumé : L'écrivain Georges Auguste BACH demande dans son testament à ce que tous ses héritiers passent 15 jours dans sa maison afin de l'entretenir dans une harmonie exemplaire... Le couple qui aura satisfait au test et comblé tous les souhaits du régisseur Gùscht deviendra l'unique héritier... Les 2 couples pensent vivre 15 jours de vacances mais le notaire WEBER et Gùscht leur mènent la vie dure d'autant plus qu'ils ne tardent pas à se quereller entre eux...

Apparaît également une veuve de Strasbourg qui ne sait pas trop pourquoi elle a été invitée... Une soirée de spiritisme fait s'enfuir les 2 couples et il ne reste plus que Mme MULLER, la veuve, qui découvre in fine le pot aux roses manigancé par l'écrivain...



Le dimanche 4 Mars 2018 (fête paroissiale).

Le samedi 10 Mars 2018 à 20h15.

Le dimanche 11 Mars 2018 à 14h30 suivi à 18h00 d'une soirée tartes flambées.

Le samedi 17 Mars 2018 à 20h15.

Merci d'avance pour votre présence, les réservations se font par téléphone au :
03-88-70-20-96.

Site internet : www.altnerband.com

Rédacteur : Mickaël VOLLMAR

Fête de Noël des enfants et des aînés

Le CCAS de la commune a décidé d'organiser cette année une fête intergénérationnelle en faveur des aînés et des plus jeunes habitants du village en remplacement des deux fêtes traditionnelles. Elle a eu lieu le 07 janvier dernier et a donné satisfaction à chacun.



Réunis à la salle polyvalente en présence de Mme ESCHLIMANN, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge de l'autonomie, de M. CARBINER, Conseiller Départemental, toute l'équipe Municipale, les membres de la Commission Communale d'Action Sociale qui assuraient l'organisation et le service de la fête, et de M. DIETENBECK, curé de la communauté de paroisses, le programme suivant s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur :

Au cours de l'apéritif, après avoir entendu les vœux du Maire, M. VOLLMAR, et le point sur les travaux d'accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite, Mme ESCHLIMANN a fait part de sa volonté de venir nous rencontrer plus souvent et de la somme colossale mobilisée par le Conseil Général pour l'aide à l'autonomie. M. CARBIENNER a rappelé l'hommage et le respect que nous devons avoir envers nos aînés, qui nous ont donné la vie, nous ont transmis leur savoir et ont assuré notre éducation.

Ensuite chacun a pu s'installer à table et déguster l'excellent et copieux repas concocté avec délicatesse par les traiteurs retenus par la Municipalité. Dès que les plus jeunes, accompagnés de leurs parents, les ont rejoints, chacun s'est installé face au spectacle de Magie interactif brillamment interprété par Bruno le Magicien et son fils Nicolas. Ce subtil divertissement a capté l'attention et suscité maintes interrogations, autant chez les jeunes, que chez les plus anciens spectateurs ! Tous ont participé avec enthousiasme !



Quelle effervescence lorsqu'après avoir dégusté une succulente galette et honoré sept rois et reines, le Père Noël a fait son apparition et à distribué à chaque enfant un généreux sachet de friandises. Les enfants ont promis d'être sage toute l'année et d'obéir à leurs parents. Il faudra y veiller !



Rédactrice : Murielle Wicker

Les Grands Anniversaires 2018

Joséphine WICKER	23 février 1933	85 ans
Antoine GENTNER	11 avril 1923	95 ans
Simone KNOBLOCH	29 avril 1933	85 ans
Olivier DUCLOS	11 octobre 1943	75 ans
Joseph KNOBLOCH	22 octobre 1938	80 ans

Notre doyenne :

Mme Marie-Thérèse MARXER : 94 ans

Notre doyen :

M. Antoine GENTNER : 95 ans

Agenda des manifestations 2018

- 4 mars :** Fête paroissiale Fabrique de l'église
- 10 mars :** Théâtre Altner Band
- 11 mars :** Théâtre Altner Band
- 17 mars:** Théâtre Altner Band
- 21 avril :** Soirée tartes flambées à la salle polyvalente suivi d'un concert à l'église (Fabrique de l'église)
- 8 mai :** Cérémonie du 8 mai
A l'issue de la messe de Commémoration et de la cérémonie civile, un vin d'honneur sera servi à l'ensemble des habitants à la salle polyvalente.
- 3 juin :** Fête Dieu

N.B. : Les associations qui souhaitent faire paraître une date de manifestation, peuvent le faire savoir à la mairie, afin de l'intégrer dans le prochain bulletin communal.